

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 133 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013**Deuxième volet : plan-programme biennal****Programme 13****Contrôle international des drogues, prévention du crime
et du terrorisme et justice pénale****Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics	4
Sous-programme 2. Lutte contre la corruption	6
Sous-programme 3. Prévention du terrorisme	7
Sous-programme 4. Justice	9
Sous-programme 5. Santé et moyens de subsistance (drogues et VIH/sida)	10
Sous-programme 6. Études et analyse des tendances	12
Sous-programme 7. Appui en matière de politiques	13
Textes portant autorisation	14

* A/65/50.



Orientation générale

13.1 L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) aide les États Membres à trouver des solutions plus efficaces aux problèmes étroitement liés entre eux que sont l'usage des drogues, les trafics en tous genres, la criminalité internationale et le terrorisme et leur prête son concours pour créer et renforcer des systèmes législatifs, judiciaires et sanitaires capables de protéger les membres les plus vulnérables de leurs sociétés. L'état de droit, la sécurité et la justice favorisent le développement, et un système de justice pénale équitable, accessible, responsable, efficace et crédible facilite le développement socioéconomique et humain à long terme. Or les activités criminelles mondiales sont en train de transformer le système international et constituent une menace stratégique de plus en plus grave pour les gouvernements, les sociétés civiles et les économies. De la même façon, les réseaux mondiaux de trafic ont de lourdes répercussions sur la démocratie et le développement, le commerce et les finances et la sécurité commune.

13.2 La lutte contre ces activités passe par l'état de droit, c'est-à-dire un dispositif législatif complet et conforme aux instruments universels de lutte contre le terrorisme, une grande fermeté en matière de justice pénale et une coopération internationale efficace.

13.3 Les orientations générales de l'Office reposent sur : a) les conventions internationales sur la drogue, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption et les instruments universels de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations; b) la Déclaration du Millénaire; c) les grandes résolutions des organes délibérants, notamment la résolution 46/152 de l'Assemblée générale portant création du programme pour la prévention du crime et la justice pénale, et les résolutions 45/179 et 46/185 C relatives au programme de contrôle des drogues; d) la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue; e) le document intitulé « Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle », adopté par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), les plans d'action connexes (résolution 56/261 de l'Assemblée générale, annexe) et la Déclaration de Bangkok intitulée « Synergies et réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale », adoptée par le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe); f) les recommandations du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale); g) les résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social; et h) la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés en mars 2009 à l'issue du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants.

13.4 L'activité de l'Office découle logiquement de ces mandats et reflète sa mission, qui est « de contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme » (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5).

13.5 Dans l'application de sa stratégie pour la période 2008-2011 (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5), l'Office s'est efforcé de répondre à la demande croissante dont ses services font l'objet en adoptant un mode de planification et d'exécution des programmes fortement intégré. Il s'est notamment appuyé sur les compétences normatives et techniques de son personnel pour réaménager son action de manière à assurer une meilleure continuité entre sa mission normative et sa mission d'assistance technique et opérationnelle. Cette nouvelle approche consiste principalement à démultiplier ses maigres ressources techniques par un effet de levier de façon à fournir une quantité et une qualité supérieures de services sur le terrain. Elle a aussi l'avantage de resserrer ses liens avec un large éventail de parties prenantes chez ses États Membres, notamment dans les milieux universitaires, techniques et politiques et dans la société civile. Il convient de noter qu'il s'agit là d'un processus de réaménagement dynamique et continu et que, par conséquent, les déséquilibres éventuels en termes de ressources doivent être considérés comme une étape dans le développement de l'Office.

13.6 Pour résumer, la nouvelle approche de l'Office vise les objectifs suivants : a) une pleine appropriation par les pays partenaires grâce à un alignement des activités de l'Office sur les politiques et priorités régionales et nationales; b) la mise en place d'un cadre intégré assurant la cohérence des aspects normatifs et opérationnels de l'action de l'Office et qui doit lui permettre de mieux diffuser son savoir-faire et ses compétences aux niveaux mondial, régional et national; c) l'abandon de l'approche-projets en faveur d'une approche-programme; d) une meilleure planification et une coopération plus efficace avec les autres organismes des Nations Unies et les donateurs multilatéraux.

13.7 En conséquence, pour améliorer l'efficacité de l'Office, responsabiliser davantage son personnel et renforcer le contrôle interne, le programme de l'exercice biennal 2012-2013 est organisé selon une nouvelle structure et comprend six sous-programmes thématiques et un sous-programme d'appui aux organes de décision.

13.8 Chaque sous-programme s'inscrit dans l'actuelle structure organisationnelle à trois divisions, qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les synergies entre les divisions et les opérations sur le terrain, sachant que les experts de l'Office devront mener des activités aussi bien normatives qu'opérationnelles.

13.9 L'Office ne négligera aucun effort pour prendre en compte systématiquement la problématique hommes-femmes dans la réalisation de ses objectifs. Il s'emploie actuellement à actualiser ses documents de planification des activités d'assistance technique pour faciliter la collecte de données ventilées par sexe.

Sous-programme 1

Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics

Objectif de l'Organisation : Promouvoir des solutions efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents par des activités normatives et opérationnelles

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Ratification par les États Membres des conventions internationales contre la drogue et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, et transposition des dispositions de ces instruments dans le droit interne des États Membres	a) i) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée avec l'aide de l'UNODC ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, avec l'aide de l'UNODC iii) Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié le Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants avec l'aide de l'UNODC iv) Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié le Protocole des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, avec l'aide de l'UNODC v) Augmentation du nombre d'États Membres ayant adopté, avec l'aide de l'UNODC, des lois pour mettre en application les dispositions des instruments juridiques contre la drogue et la criminalité
b) Renforcement de la capacité des États Membres de prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic de migrants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et les nouvelles formes de criminalité	b) i) Augmentation du nombre de pays recevant l'aide de l'UNODC qui mettent au point et appliquent des stratégies et des politiques de lutte contre la criminalité transnationale organisée ii) Augmentation du nombre d'outils juridiques et opérationnels et de pratiques optimales de lutte contre la criminalité transnationale organisée qui ont été mis au point avec l'aide de l'UNODC ou qui bénéficient de son appui iii) Augmentation du nombre des stratégies et politiques conçues par les pays recevant l'aide de l'UNODC pour prévenir et combattre la traite des êtres humains et le trafic de migrants iv) Augmentation du nombre des stratégies et politiques conçues par les pays recevant l'aide de

l'UNODC pour prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu

v) Augmentation du nombre de stratégies et politiques relatives au blanchiment d'argent, à la confiscation des avoirs et au financement du terrorisme qui ont été conçues par les pays recevant l'aide de l'Office

vi) Augmentation du nombre d'initiatives régionales lancées dans le cadre d'accords de coopération négociés sous l'égide de l'Office ou avec son appui

vii) Augmentation du nombre d'États Membres qui ont bénéficié de formations dispensées par l'Office sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale

Stratégie

13.10 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des traités. L'objectif sera atteint grâce à l'exécution d'une stratégie pluridimensionnelle visant à instaurer un régime international efficace pour lutter contre la criminalité organisée et les trafics. Cette stratégie consiste principalement :

a) À promouvoir la ratification et l'application des instruments internationaux relatifs aux drogues et à la criminalité organisée et des protocoles relatifs à la traite des personnes et au trafic de migrants et d'armes à feu, notamment en offrant des orientations aux niveaux mondial, régional et national, des services de conseils juridiques, d'appui législatif et de soutien technique visant la consolidation des systèmes de justice pénale, la protection des droits des victimes ainsi que des témoins d'actes criminels et des migrants objet d'un trafic illicite, la prévention de la criminalité et la coopération internationale;

b) À coordonner et surveiller le suivi des mandats énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes des organes conventionnels et des organes directeurs;

c) À assurer le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant, et des groupes de travail créés par la Conférence des États parties;

d) À travailler en coordination et en coopération avec d'autres organismes et partenaires compétents, en particulier les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales opérant aux niveaux international, régional et sous-régional;

e) À fournir aux États Membres, à leur demande, des services d'assistance technique, notamment des formations, afin de renforcer les systèmes nationaux de justice par diverses formes de coopération technique visant à lutter contre la criminalité organisée et la traite des personnes, le trafic de migrants et d'armes à feu;

f) À élaborer et diffuser des manuels, des outils, des rapports et des documents de réflexion pour lutter contre la criminalité organisée et le trafic, notamment la traite des personnes et le trafic de migrants et d'armes à feu.

Sous-programme 2

Lutte contre la corruption

Objectif de l'Organisation : Prévenir et combattre la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la prise de décisions et de la formulation d'orientations générales par la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption, par ses organes subsidiaires et par le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	a) i) Nombre de rapports d'examen de pays élaborés dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ii) Pourcentage d'États Membres participant à la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat iii) Pourcentage d'États Membres ayant participé au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat
b) Amélioration de la capacité des États Membres d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption et de s'attaquer à la fraude économique et à fraude à l'identité	b) i) Nombre d'États parties ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ayant adhéré après avoir reçu l'aide de l'UNODC ii) Nombre de stratégies et de plans nationaux de lutte contre la corruption qui ont été élaborés iii) Nombre de pays qui, avec l'aide de l'Office, ont rédigé des projets de loi ou révisé leur législation pour transposer dans leur droit interne les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Stratégie

13.11 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des traités. La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif consistera :

a) À promouvoir la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment en offrant des orientations aux niveaux mondial, régional et national, des services de conseil juridique, d'appui législatif et d'appui au renforcement des capacités institutionnelles nécessaires dans

ce domaine, ainsi qu'en assurant des formations et en facilitant le transfert de connaissances spécialisées;

b) À aider les États Membres, à leur demande, à renforcer les capacités des autorités nationales compétentes ainsi que leur intégrité par diverses formes de coopération technique, notamment le transfert de connaissances, la formation et les services consultatifs;

c) À promouvoir la coopération internationale entre pays dans la lutte contre la corruption, notamment en matière d'extradition, d'entraide judiciaire et de recouvrement des avoirs;

d) À élaborer et à diffuser des manuels, des outils et du matériel de formation sur les questions liées à la corruption;

e) À promouvoir l'adoption de politiques anticorruption énergiques, à sensibiliser l'opinion publique au problème de la corruption et à renforcer les capacités de la société civile et des entités compétentes;

f) À produire des données et des analyses sur les schémas de corruption et la typologie de la corruption, pour faciliter l'élaboration de politiques anticorruption adéquates;

g) À coordonner et surveiller le suivi des mandats énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes des organes conventionnels et des organes directeurs, notamment en promouvant et en appliquant le document final du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Déclaration de Salvador);

h) À assurer le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption et de ses organes subsidiaires;

i) À travailler en coordination, en collaboration et en partenariat avec les autres acteurs compétents, en particulier avec les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les organisations intergouvernementales opérant aux niveaux international, régional et sous-régional et le secteur privé.

Sous-programme 3 **Prévention du terrorisme**

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce qu'un régime de justice pénale antiterroriste pleinement opérationnel et respectueux de l'état de droit soit mis en place par les États

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des États Membres de lutter contre le terrorisme dans le respect de l'état de droit	a) Nombre de pays ayant reçu une aide au renforcement de leurs capacités nationales de lutte contre le terrorisme
b) Amélioration de la capacité des États Membres d'appliquer les conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme, ainsi que les résolutions pertinentes du	b) i) Nombre d'agents du système de justice pénale ayant reçu une formation sur l'application des conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme

Conseil de sécurité, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

ii) Augmentation du nombre total (cumulé depuis 2003) de pays recevant une assistance technique de l'UNODC en matière de lutte contre le terrorisme qui ont ratifié les conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme

iii) Augmentation du nombre total (cumulé depuis 2003) de pays qui ont révisé leur législation antiterroriste en faisant appel à l'aide de l'UNODC

Stratégie

13.12 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des traités. L'objectif sera atteint grâce à l'exécution d'une stratégie pluridimensionnelle visant à renforcer l'action de la justice pénale des États Membres contre le terrorisme, en mettant à profit les compétences techniques spécialisées de l'Office en matière de prévention du crime, de justice pénale, d'état de droit et de contrôle des drogues. Cette stratégie consiste principalement :

a) À renforcer la capacité des appareils nationaux de justice pénale d'appliquer la législation antiterroriste pour que force reste à la loi conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en fournissant une assistance à long terme et approfondie et en collaborant étroitement avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et sa Direction exécutive ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et ses entités participantes;

b) À continuer de promouvoir la ratification et l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment en offrant des orientations, des services de conseil juridique, d'appui législatif et d'appui au renforcement des capacités institutionnelles nécessaires dans ce domaine, ainsi que par des actions de formation et en facilitant le transfert des connaissances spécialisées relatives au terrorisme maritime, au financement du terrorisme, au terrorisme nucléaire, biologique et chimique et à l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes;

c) À promouvoir la coopération internationale en matière pénale face au terrorisme, notamment en matière d'extradition et d'entraide judiciaire;

d) À promouvoir le renforcement de l'élaboration, de l'utilisation et de l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, afin de faciliter l'élaboration et l'exécution des politiques, notamment dans le cadre d'une approche globale du renforcement des systèmes de justice pénale;

e) À promouvoir le renforcement de la capacité des États Membres d'aider les victimes du terrorisme conformément à leur législation nationale;

f) À coordonner et surveiller le suivi des mandats énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes des organes directeurs, notamment en faisant connaître les décisions du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et en y donnant suite;

g) À travailler en coordination et en collaboration avec les autres organismes compétents, le cas échéant, notamment aux niveaux international, régional et sous-régional.

Sous-programme 4 Justice

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'état de droit par la prévention du crime et la promotion de systèmes de justice pénale équitables, humains et responsables qui soient conformes aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des États Membres de mettre en place et d'administrer des systèmes nationaux de justice pénale équitables, humains et responsables, qui soient conformes aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents	a) i) Augmentation du nombre des projets de réforme de la justice pénale qui ont été lancés dans les pays recevant une assistance de l'UNODC ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent des outils, des manuels et du matériel de formation inspirés par l'UNODC pour améliorer le fonctionnement et la pratique de leur justice pénale iii) Nombre de règles et de normes des Nations Unies relatives à des domaines spécifiques de la prévention du crime et de la justice pénale qui ont été adoptées ou modifiées par les pays avec l'aide de l'UNODC
b) Renforcement de la capacité des États Membres de prévenir la criminalité dans le respect des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et les instruments internationaux pertinents	b) i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant de l'assistance de l'UNODC qui ont élaboré, adopté et appliqué des stratégies et programmes de prévention du crime, en particulier du crime et de la violence en milieu urbain ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent des outils, des manuels et du matériel de formation inspirés par l'UNODC pour mettre au point, adopter et appliquer des stratégies et programmes de prévention du crime, en particulier du crime et de la violence en milieu urbain

Stratégie

13.13 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des opérations. L'objectif sera atteint grâce à l'exécution d'une stratégie pluridimensionnelle visant à promouvoir efficacement la prévention du crime et la réforme de la justice pénale. Cette stratégie consiste principalement :

a) À encourager la formulation, ainsi que l'utilisation et l'application, de nouvelles règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale afin de faciliter l'élaboration et l'exécution des politiques, y

compris en favorisant une approche globale du renforcement des systèmes de justice pénale;

b) À renforcer la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;

c) À fournir aux États Membres, à leur demande, des services d'assistance technique afin de renforcer les systèmes nationaux de justice pénale par diverses formes de coopération technique, notamment le transfert de connaissances et la formation, les services consultatifs et la fourniture de matériel, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale;

d) À élaborer et diffuser des manuels, des outils et du matériel de formation;

e) À coordonner et surveiller le suivi des mandats énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes des organes directeurs, notamment en faisant connaître les décisions du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et en y donnant suite;

f) À fournir un appui technique et fonctionnel à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale;

g) À travailler en coordination et en collaboration avec les autres organismes compétents, en particulier avec les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les organisations intergouvernementales aux niveaux international, régional et sous-régional.

Sous-programme 5

Santé et moyens de subsistance (drogues et VIH/sida)

Objectif de l'Organisation : Réduire durablement la vulnérabilité des individus au niveau local, en milieu carcéral et parmi les victimes actuelles ou potentielles de la traite, face aux toxicomanes, à la pharmacodépendance, au VIH/sida et aux cultures illicites

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Offre accrue, à l'échelon national, de services reposant sur des données factuelles en rapport avec les toxicomanies au sein de la population locale

a) i) Augmentation du nombre de pays recevant une assistance de l'UNODC qui mènent des interventions préventives contre la consommation de drogues reposant sur des données factuelles conformément aux principes d'efficacité définis dans les ouvrages spécialisés internationaux

ii) Augmentation du nombre de pays recevant une assistance de l'UNODC qui mènent des interventions préventives en matière de traitement et de

	réadaptation des toxicomanes et de réinsertion sociale conformément aux principes d'efficacité définis dans les ouvrages spécialisés internationaux iii) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré et mis en œuvre des stratégies et programmes concernant le VIH/sida chez les usagers de drogues, y compris les usagers de drogues par injection
b) Réduction de la vulnérabilité des personnes vivant en milieu carcéral face aux toxicomanies et au VIH/sida	b) i) Nombre de pays ayant adopté ou renforcé des lois, des stratégies, des formations et des activités de sensibilisation visant les toxicomanies dans leur système de justice pénale ii) Nombre de pays ayant élaboré, adopté et mis en œuvre des politiques et des programmes de prévention et de traitement du VIH/sida et des services de prise en charge et de soutien correspondants intégrés dans une séquence de soins axée sur le rétablissement dans leur système de justice pénale
c) Réduction de la vulnérabilité des victimes actuelles ou potentielles de la traite des êtres humains face aux toxicomanies et au VIH/sida	c) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et programmes concernant les toxicomanies et le VIH/sida dans le contexte de la traite des êtres humains
d) Amélioration de la capacité des États Membres de mettre au point, d'appliquer, de contrôler et d'évaluer des stratégies durables de lutte contre les cultures illicites au moyen de projets de développement alternatif ou de développement alternatif préventif, ainsi que d'assurer des moyens de subsistance durables aux populations exposées aux toxicomanies et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique	d) i) Augmentation du nombre d'États Membres ayant mis au point et appliqué des stratégies durables de lutte contre les cultures illicites dans le cadre de leur programme national de développement ii) Augmentation du nombre d'États Membres recevant une assistance de l'UNODC qui ont mis des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées aux toxicomanies et à la criminalité iii) Augmentation du nombre d'États Membres qui ont adopté des stratégies durables de lutte contre les cultures illicites qui comprennent des programmes de protection de l'environnement visant à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le braconnage

Stratégie

13.14 C'est à la Division des opérations qu'incombe la responsabilité opérationnelle du sous-programme. L'objectif sera atteint grâce à l'exécution d'une stratégie pluridimensionnelle consistant principalement :

a) À fournir aux États Membres, à leur demande, une assistance visant à renforcer leurs systèmes nationaux de justice, ainsi que leurs politiques et programmes relatifs à la santé et aux moyens de subsistance, par diverses formes de coopération technique, notamment le transfert des connaissances et la formation,

ainsi que par des services consultatifs et du matériel, en accordant une attention particulière à l'impact sur la population des problèmes de drogues et de criminalité;

- b) À élaborer et diffuser des manuels, des outils et du matériel de formation;
- c) À former des partenariats pour élargir la portée des interventions menées.

Sous-programme 6

Études et analyse des tendances

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que la communauté internationale lutte efficacement contre les stupéfiants, la criminalité et le terrorisme, sur la base d'une compréhension et d'une connaissance solides des tendances thématiques et transversales

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment nouvelles, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité | <ul style="list-style-type: none"> a) i) Augmentation du nombre de documents de recherche téléchargés depuis le site Web de l'UNODC ii) Augmentation du nombre de références aux documents de recherche publiés par l'UNODC iii) Augmentation du nombre de téléchargements de données statistiques fournies en ligne par l'UNODC |
| b) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire pour les activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques et de la prise de décisions | <ul style="list-style-type: none"> b) i) Augmentation du pourcentage d'institutions recevant une assistance de l'UNODC qui déclarent disposer de moyens scientifiques et criminalistiques renforcés ii) Augmentation du nombre de laboratoires qui participent activement au projet collaboratif international iii) Augmentation du pourcentage de laboratoires recevant une assistance de l'UNODC qui déclarent travailler avec des services de police, des organismes de contrôle, des services de l'appareil judiciaire et des services de santé ou participer à des analyses de tendances et mettre des données médico-légales à leur disposition |

Stratégie

13.15 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Pour atteindre les objectifs, on axera les interventions sur les principaux domaines d'activité suivants :

- a) Fournir des statistiques et des analyses à jour et exactes sur les problèmes de drogue et de criminalité à l'échelle mondiale, en prêtant une attention particulière à des formes spécifiques de criminalité;

- b) Élargir l'éventail de données factuelles sur lesquelles repose l'élaboration des politiques;
- c) Donner des conseils et des avis d'experts aux laboratoires d'analyses toxicologiques et aux instituts de criminalistique;
- d) Augmenter le nombre d'éléments de données dans la base de données centrale sur les drogues et le crime.

Sous-programme 7

Appui en matière de politiques

Objectif de l'Organisation : Faciliter, sur le plan des politiques et sur le plan opérationnel, la recherche de réponses aux questions posées par la lutte antidrogue, la prévention de la criminalité et la justice pénale et faciliter le travail de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|--|---|
| <p>a) Amélioration de la prise de décisions et de la définition d'orientations par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires, ainsi que par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</p> | <p>a) i) Pourcentage de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels fournis par le Secrétariat</p> <p>ii) Examen et approbation des programmes thématiques par le Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée pour une amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p> |
| <p>b) Amélioration de la qualité des services fournis pour donner suite aux travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants</p> | <p>b) Augmentation du nombre de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis à l'Organe par le Secrétariat</p> |
| <p>c) Meilleure connaissance par le public des problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale</p> | <p>c) Augmentation du nombre de connexions uniques au site Web de l'UNODC</p> |

- | | |
|--|--|
| d) Appui renforcé aux activités menées au niveau national dans les domaines de la lutte contre les drogues, la prévention de la criminalité et la justice pénale | d) Augmentation du nombre d'accords de partenariat et de financement conclus avec des États, des fondations, des organisations non gouvernementales et des organismes du secteur privé |
|--|--|
-

Stratégie

13.16 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. L'objectif sera atteint grâce à une stratégie qui consistera :

- a) À apporter un appui technique et fonctionnel à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale;
- b) À coordonner et surveiller le suivi des mandats énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes des organes conventionnels et des organes directeurs, notamment en faisant connaître les décisions du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et en y donnant suite;
- c) À aider l'Organe international de contrôle des stupéfiants à suivre et faciliter l'application par les gouvernements des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues;
- d) À élaborer des cadres de gestion axée sur les résultats pour la programmation;
- e) À mener un dialogue sur les politiques avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les organisations du secteur privé en vue de mobiliser des ressources;
- f) À donner aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales les moyens de participer concrètement aux activités des instances de décision nationales et internationales;
- g) À lancer des campagnes de sensibilisation et de communication ciblées, destinées tout particulièrement aux principales parties prenantes dans les domaines d'activité concernés, notamment la lutte contre la drogue, la corruption et la traite d'êtres humains;
- h) À agir en coordination avec les autres organismes des Nations Unies sur les problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Textes portant autorisation

Conventions

Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (1963)

Convention de 1971 sur les substances psychotropes

Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

Résolutions de l'Assemblée générale

- 46/152 Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale
- 52/86 Mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes
- S-20/2 Déclaration politique
- S-20/3 Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues
- S-20/4 Mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue
- 53/112 Entraide judiciaire et coopération internationale en matière pénale
- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 55/59 Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle
- 56/95 Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire
- 56/119 Rôle, fonction, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- 57/170 Suite donnée aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle
- 57/174 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
- 58/136 Intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités du Centre pour la prévention internationale du crime
- 58/137 Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes
- 58/138 Préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
- 58/139 Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- 58/140 Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
- 58/141 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

59/160	Lutte contre la culture et le trafic de cannabis
59/290	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/43	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
60/175	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
60/177	Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (annexe)
60/178	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
60/179	Soutien aux efforts de l'Afghanistan en vue d'assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants
60/207	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
61/179	Coopération internationale en vue de prévenir et combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes
61/181	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
61/182	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
61/252	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (sect. XI, renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe directeur du Programme)
62/173	Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
62/174	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
62/175	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
63/193	Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

63/195	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
63/196	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
63/197	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
64/179	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
64/180	Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
64/181	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
64/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1992/1	Création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1997/27	Renforcement du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale concernant l'élaboration de statistiques sur la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale
1999/24	Mesures visant à favoriser la coopération et l'exploitation du centre d'échange d'informations pour les projets internationaux ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale
1999/25	Prévention efficace du crime
1999/27	Réforme pénale
1999/28	Administration de la justice pour mineurs
1999/30	Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies
2000/15	Mise en œuvre de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir
2001/11	Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime à l'échelon de la collectivité
2001/12	Trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées

Décision 2001/240	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la onzième session de la Commission
Décision 2001/241	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-cinquième session de la Commission
Décision 2001/243	Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et durée de sa quarante-cinquième session
2002/12	Principes de base concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale
2002/13	Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime
2002/14	Promotion de mesures efficaces pour s'attaquer aux problèmes des enfants disparus et des violences ou de l'exploitation sexuelles visant les enfants
Décision 2002/238	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa onzième session, ordre du jour provisoire et documentation de sa douzième session, et organisation des travaux et thèmes de ses futures sessions
Décision 2002/240	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-sixième session de la Commission
2003/25	Coopération internationale, assistance technique et services consultatifs pour la prévention du crime et la justice pénale
2003/26	Prévention de la délinquance urbaine
2003/27	Trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées
2003/28	Coopération internationale en vue de prévenir et combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes
2003/29	La prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples
2003/30	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
2003/31	Fonctionnement de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Décision 2003/233	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa treizième session
Décision 2003/235	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-septième session

2004/25	État de droit et développement : renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier par le biais de l'assistance technique, y compris la reconstruction après les conflits
2004/26	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude, l'abus et la falsification d'identité à des fins criminelles et les infractions connexes
2004/27	Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels
2004/28	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
2004/29	Intensification de la collaboration internationale et de l'assistance technique en vue de combattre le blanchiment d'argent
2004/31	Prévention de la délinquance urbaine
2004/32	Exécution, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de projets d'assistance technique en Afrique
2004/34	Protection contre le trafic de biens culturels
2004/35	Lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires
2004/39	Assistance en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité liée à la drogue pour les pays sortant d'un conflit
Décision 2004/242	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission
Décision 2004/244	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session de la Commission
2005/14	Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
2005/16	Lutte contre la criminalité transnationale organisée : protection des témoins
2005/17	Coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée
2005/18	Action contre la corruption : aider les États à renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'entrée en vigueur et l'application ultérieure de la Convention des Nations Unies contre la corruption

2005/19	Renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2005/20	Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels
2005/21	Renforcement des capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale
2005/22	Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime
2005/23	Renforcement de l'information sur la criminalité
2005/27	Assistance internationale aux États touchés par le transit de drogues illicites
2005/28	Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe
Décision 2005/247	Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et sur les garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort
Décision 2005/248	Table ronde pour l'Afrique : la criminalité et les drogues, obstacles à la sécurité et au développement en Afrique : renforcement de l'état de droit
Décision 2005/249	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quinzième session
Décision 2005/250	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-neuvième session de la Commission
2006/20	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime
2006/21	Appui à l'application du Programme d'action 2006-2010 sur le renforcement de l'état de droit et des systèmes de justice pénale en Afrique
2006/22	Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables
2006/23	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la conduite des magistrats
2006/24	Coopération internationale dans la lutte contre la corruption
2006/25	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits

2006/26	Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
2006/27	Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes
2006/28	Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations
2006/29	Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles
Décision 2006/239	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire et documentation de la seizième session de la Commission
Décision 2006/241	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquantième session de la Commission
2007/9	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques
2007/10	Amélioration de la collecte de données sur l'abus de drogues par les États Membres afin d'accroître la fiabilité des données et la comparabilité des informations communiquées
2007/11	Appui aux mesures et programmes de lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan
2007/12	Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011
2007/19	Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011
2007/20	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité
2007/21	Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
2007/22	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la conduite des magistrats
2007/23	Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies
2007/24	Coopération internationale en vue de l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale, en particulier en Afrique

Décision 2007/242	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante et unième session de la Commission
Décision 2007/251	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-septième session de la Commission
2008/23	Protection contre le trafic de biens culturels
2008/24	Prévention de la délinquance urbaine : une approche intégrée
2008/25	Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques
2008/26	Promouvoir le caractère durable et intégré des activités de substitution pour en faire un élément important de la stratégie de contrôle des drogues dans les États où existent des cultures illicites de plantes destinées à la production de drogues
2008/27	Fourniture d'une assistance internationale aux États voisins de l'Afghanistan les plus touchés
Décision 2008/245	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission
Décision 2008/247	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission
2009/21	Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme
2009/22	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité
2009/26	Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique
Décision 2009/246	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-neuvième session de la Commission

Décision 2009/248	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-troisième session de la Commission
Décision 2009/250	Amendement proposé à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972
Décision 2009/251	Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants

42/4	Principes directeurs sur la présentation par les gouvernements de rapports concernant la mise en œuvre du Programme d'action mondial et les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008, tels qu'ils sont décrits dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
43/2	Suite donnée au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues
43/3	Amélioration de l'assistance aux personnes faisant abus de drogues
43/6	Cultures illicites
43/9	Contrôle des précurseurs
43/10	Promotion de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues synthétiques, en particulier de stimulants du type amphétamine
44/2	Premier rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue
44/14	Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés
45/1	Le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et l'abus de drogues
45/13	Optimisation des systèmes de collecte de l'information et définition des pratiques optimales de lutte contre la demande de drogues illicites
45/14	Rôle des activités de substitution dans le contrôle des drogues et la coopération pour le développement

- 46/1 Réaffirmer l'importance de la réduction de la demande et des mesures de prévention et de traitement conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues
- 46/2 Renforcer les stratégies relatives à la prévention du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise dans le contexte de l'abus de drogues
- 47/1 Optimisation des systèmes intégrés d'information sur les drogues
- 47/3 Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'un des organes directeurs de l'Office
- 47/5 Profilage des drogues illicites dans le cadre des activités internationales de détection et de répression : optimiser les résultats et améliorer la coopération
- 47/6 Livraisons surveillées efficaces
- 48/1 Encourager la mise en commun d'informations sur les nouvelles tendances en matière d'abus et de trafic de substances non placées sous contrôle au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues
- 48/2 Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme
- 48/6 Les femmes et la consommation de substances
- 48/8 Application de la recherche dans la pratique
- 48/9 Renforcer le développement alternatif en tant que stratégie importante de contrôle des drogues et faire du développement alternatif une question intersectorielle
- 48/11 Renforcement de la coopération internationale pour prévenir la fabrication illicite et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes en prévenant le détournement et la contrebande de précurseurs et d'équipement essentiel dans le cadre du Projet « Prism », de l'Opération « Purple » et de l'Opération « Topaz »
- 48/12 Renforcement des capacités au niveau communautaire pour la fourniture d'informations, de traitements, de soins de santé et de services sociaux aux personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies hématogènes dans le contexte de l'abus de drogues et renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et de notification
- 48/13 Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : esquisse budgétaire pour 2006-2007
- 48/14 Budget final pour l'exercice biennal 2004-2005 et budget initial pour l'exercice biennal 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

-
- 49/1 Collecte et exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
- 49/2 Reconnaissance de la contribution de la société civile aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le problème de la drogue dans l'optique de rendre compte de la réalisation des buts et objectifs fixés pour 2008 par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
- 49/3 Renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues de synthèse
- 49/4 Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémotogène chez les consommateurs de drogues
- 49/5 Initiative du Pacte de Paris
- 50/1 Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan
- 50/2 Dispositions concernant les voyageurs sous traitement médical par des substances placées sous contrôle international
- 50/3 Réponse à la menace que constituent l'abus et le détournement de kétamine
- 50/4 Amélioration de la qualité et de la performance des laboratoires d'analyse des drogues
- 50/5 Identifier les sources des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues
- 50/6 Promouvoir la collaboration pour la prévention du détournement de précurseurs
- 50/7 Renforcement de la sécurité des documents d'importation et d'exportation concernant des substances placées sous contrôle
- 50/8 Renforcement du soutien international à Haïti pour lutter contre le problème de la drogue
- 50/9 Utilisation de la caractérisation et du profilage chimique des drogues à l'appui de la collecte de renseignements et des activités opérationnelles menées par les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues ainsi que de l'analyse des tendances
- 50/10 Prévention du détournement des précurseurs de drogues et d'autres substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
- 50/11 Coopération internationale en vue de prévenir la distribution illégale sur Internet de substances licites placées sous contrôle international

- 50/12 Mesures visant à établir, d'ici à 2009, les progrès réalisés dans l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
- 50/13 Esquisse du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009
- 50/14 Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009
- Décision 50/1 Inscription de l'oripavine au Tableau I de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de cette convention telle que modifiée par le Protocole de 1972
- Décision 50/2 Étude sur le dronabinol et ses stéréo-isomères
- 51/1 Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan
- 51/2 Conséquences de la consommation de cannabis : cibler les mesures de prévention, d'éducation et de traitement destinées aux jeunes
- 51/3 Détection précoce des cas d'usage de drogues par les services sanitaires et sociaux grâce à l'application des principes de dépistage lors d'entretiens et d'approches d'intervention ponctuelle pour interrompre l'évolution de l'usage de drogues et, le cas échéant, orienter vers le traitement de l'abus de substances
- 51/4 Préparatifs du débat de haut niveau devant se tenir à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 51/5 Renforcement de la coopération transfrontalière dans le domaine du contrôle des drogues
- 51/6 Lutte contre la culture et le trafic illicites de cannabis
- 51/7 Assistance aux États touchés par le transit de drogues illicites
- 51/8 Célébrer le centenaire de la convocation de la Commission internationale de l'opium
- 51/9 Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques
- 51/10 Renforcement de la coopération internationale pour le contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication des drogues de synthèse
- 51/11 Liens entre le trafic illicite de drogues et le trafic illicite d'armes à feu

- 51/12 Renforcement de la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme dans la mise en œuvre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues
- 51/13 Réponse à la menace que constitue la distribution sur le marché non réglementé de drogues placées sous contrôle international
- 51/14 Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- 51/15 Lutte contre le mouvement international de graines de pavot provenant de plants de pavot à opium cultivés illicitement
- 51/16 Échange d'informations concernant l'utilisation de substances non placées sous contrôle en remplacement des substances placées sous contrôle fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et les nouvelles méthodes de fabrication de drogues illicites
- 51/17 Réduction de la demande et de l'abus de cannabis
- 51/18 Renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues
- Décision 51/1 Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 52/1 Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, notamment comme passeuses
- 52/2 Renforcer les capacités de détection et de répression des principaux États de transit voisins de l'Afghanistan sur la base du principe de la responsabilité partagée
- 52/3 Soutien international aux États d'Afrique de l'Est dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues
- 52/4 Progrès accomplis dans le renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues
- 52/5 Analyse de tous les aspects liés à l'usage de graines de cannabis à des fins illicites
- 52/6 Promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif
- 52/7 Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues
- 52/8 Utilisation des techniques pharmaceutiques pour lutter contre les agressions sexuelles facilitées par la drogue (« viol par une connaissance »)

- | | |
|-------|--|
| 52/9 | Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'avoirs tirés du trafic de drogues et d'infractions connexes |
| 52/10 | Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues |
| 52/11 | Suite donnée à la Conférence ministérielle sur le trafic illicite de drogues, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme : défis pour la sécurité et le développement dans les Caraïbes |
| 52/12 | Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue |
| 52/13 | Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| 52/14 | Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011 |

Déclaration de la Commission des stupéfiants

Déclaration ministérielle commune et mesures complémentaires en vue de l'application des plans d'action issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, adoptée lors du débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants, tenu les 16 et 17 avril 2003

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue adoptés dans le cadre du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et adoptés par la suite par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/182.

Résolutions et décisions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- | | |
|-----|--|
| 1/1 | Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale |
| 4/1 | Succession d'États en matière de traités internationaux relatifs à la lutte contre diverses manifestations de la criminalité |
| 7/1 | Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale |
| 9/1 | Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale |

-
- | | |
|---------------|--|
| 16/1 | Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques |
| 16/2 | Prévention du crime et justice pénale : mesures efficaces de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants |
| 16/3 | Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe directeur du Programme |
| 16/4 | Esquisse du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009 |
| 16/5 | Troisième Sommet mondial des magistrats et chefs de parquet et des ministres de la justice |
| 16/6 | Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009 |
| Décision 16/1 | Initiative mondiale contre la traite des êtres humains |
| Décision 16/2 | Initiative mondiale contre la traite des êtres humains |
| 17/1 | Efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes |
| 17/2 | Renforcement de l'état de droit grâce à l'amélioration de l'intégrité et des capacités des services de poursuite |
| Décision 17/1 | Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles |
| Décision 17/2 | Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| 18/1 | Règles supplémentaires concernant spécifiquement le traitement des femmes placées en détention et dans un établissement pénitentiaire et autre |
| 18/2 | Services de sécurité privée civile : leur rôle, leur surveillance et leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité |
| 18/3 | Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| 18/4 | Quatrième Sommet mondial des magistrats et chefs de parquet et des ministres de la justice |
| 18/5 | Suite donnée à la Conférence ministérielle sur le trafic de drogues illicites, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme : défis pour la sécurité et le développement des Caraïbes |
| 18/6 | Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011 |

- Décision 18/1 Principes directeurs pour les débats thématiques de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
- Décision 18/2 Documents supplémentaires sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
-